



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



THE WORLD BANK
IBRD · IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME DE LA BANQUE MONDIALE POUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'AFRIQUE/L'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (connu sous le sigle DTfA/ WARDIP) SOP-1

Termes de référence pour le recrutement d'un Spécialiste en Passation de marchés pour le compte de l'Unité de mise en œuvre du projet (UMOP)

1. Contexte

La Banque mondiale assure le financement de la mise en œuvre du Programme régional pour la transformation numérique en Afrique/ l'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (connu sous le sigle anglais 'DTfA/ WARDIP') SOP-1 qui vise à améliorer l'accès à internet et accroître l'utilisation d'internet à haut débit dans les pays participants. Ce programme vise également à promouvoir l'intégration des marchés numériques en Afrique de l'Ouest.

Pour la première série de projets à exécuter au titre de cette subvention (DTfA/ WARDIP -SOP1), l'on compte parmi les bénéficiaires la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, la CEDEAO, l'Union africaine et l'*Alliance Smart Africa*. Au niveau de la CEDEAO, les activités menées dans le cadre du projet visent à assurer la création d'un marché numérique régional intégré, ainsi qu'à promouvoir la collaboration entre les pays et à soutenir le développement et la sécurité de la transformation numérique en Afrique de l'Ouest. Le financement du projet s'élève à 10,5 millions de dollars EU, sur une période de cinq (5) ans, allant de 2024 à 2028. Les volets du projet dont l'exécution sera assurée par la CEDEAO sont notamment les suivants :

- a. **Développement et intégration du marché de la connectivité** : Ce volet concerne le développement et l'intégration du marché régional de la connectivité, d'une manière propre à encourager la concurrence et les investissements du secteur privé. Les défaillances du marché dans le secteur des télécommunications seront corrigées par des mesures liées (i) au renforcement de la politique et du cadre réglementaire pour assurer des règles de jeu équitables, (ii) à l'harmonisation de l'environnement du marché numérique et des politiques du secteur en vue de permettre l'interconnexion transfrontalière des réseaux et des services, (iii) à la fourniture d'un financement public catalytique aux projets d'infrastructures de connectivité, initiés dans le cadre d'un partenariat public-privé, afin d'accroître la résilience de la connectivité internationale et celle de la dorsale principale, (iv) enfin, à la coordination entre les parties prenantes afin de stimuler l'appétit des investisseurs privés. Ce volet vise également à établir un cadre pour des investissements efficaces du point de

vue énergétique et résistants au changement climatique, dans le domaine des infrastructures numériques de la région.

- b. **Développement et intégration du marché des données:** Ce volet vise à instaurer la confiance dans les transactions en ligne et à renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures et systèmes numériques, comme préalables au bon fonctionnement du marché unique de données. Des réformes seront soutenues dans ce cadre, en vue de favoriser les activités transfrontalières d'échange, de stockage et de traitement des données de manière sécurisée, pour permettre le déploiement et l'accès aux services fondés sur les données, à l'innovation et aux infrastructures dans la région. Un soutien sera également apporté pour le développement d'un environnement harmonisé de données et de cybersécurité, en vue d'encourager le déploiement de services axés sur les données par les services public et privé.

- c. **Développement et intégration du marché en ligne :** Ce volet vise à promouvoir la création, l'accès et la fourniture de biens et services numériques, de manière transparente et libre, dans toute la région. Il vise également à harmoniser les cadres réglementaires et infrastructurels, à supprimer les obstacles à l'accès transfrontalier et à la fourniture de biens et services numériques, ainsi qu'à soutenir la création de nouveaux services numériques. Le volet permettra de soutenir le écosystèmes de l'entrepreneuriat numérique, d'harmoniser les technologies et les cadres juridiques des services financiers numériques (SFN) suivant les normes internationales, ainsi que de réaliser l'intégration, en vue de faciliter les transactions du commerce électronique. De plus, il mettra en avant les initiatives destinées à augmenter l'utilisation des services, par l'amélioration de la culture et des compétences numériques, ainsi que de la disponibilité, de l'efficacité et de la qualité des services publics en ligne essentiels à l'intégration régionale. Enfin, ce volet permettra aux citoyens de se familiariser à l'utilisation des services électroniques.

- d. **Appui à la gestion et à la mise en oeuvre de projets :** Ce volet permettra d'apporter un financement pour la gestion de projets et la mise en oeuvre par les bénéficiaires des activités qui y sont associées, notamment en ce qui concerne la passation de marchés, la gestion financière (GF), le suivi et l'évaluation (S&E), la communication sur le projet, les mesures de protection environnementale et sociale, ainsi que l'engagement des citoyens.

Dans le cadre de la mise en oeuvre, il sera procédé à la mise en place d'une Unité d'exécution de projet (UEP) au sein de la Commission de la CEDEAO, qui sera chargée de la gestion des

activités quotidiennes du projet, ainsi que de l'élaboration annuelle de plans opérationnels, plans d'approvisionnement et plans financiers, outre la rédaction des documents contractuels et l'élaboration du rapport de mise en œuvre consolidé.

Au regard de ce qui précède, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec la Banque Mondiale, se propose de recruter pour le compte de l'Unité régionale d'exécution de projets du WARDIP, un **Spécialiste en Passation de marchés**.

2. Objectifs de la mission

L'objectif visé, à travers le recrutement d'un Spécialiste en passation de marchés est (a) d'apporter son soutien à l'Unité d'exécution de projets, dans le cadre du processus de passation de marchés, conduisant au recrutement de consultants pour le projet, à la passation de marchés de biens, de services autres que de consultation et de travaux liés au projet, et (b) de renforcer les capacités en matière de passation de marchés du personnel de l'Unité d'exécution du projet (UEP).

3. Etendue des services

Le Spécialiste en passation de marché travaillera sous la direction du Coordonnateur de projet du WARDIP, à la CEDEAO, en liaison avec les directions et les agences concernées au sein de la Commission de la CEDEAO.

Il lui reviendra de veiller à ce que toutes les opérations de passation de marchés soient conduites conformément aux règlements établis par la Banque mondiale en matière de passation de marchés, à l'intention des emprunteurs IPF, ainsi qu'aux procédures convenues entre la Banque mondiale et la Commission de la CEDEAO, et aux règlements de la CEDEAO en la matière. Il doit également s'assurer de l'efficacité et de la transparence du processus.

Les activités dont le Spécialiste de la passation des marchés aura la charge seront notamment les suivantes :

La gestion du processus de passation de marchés

- a. Affiner les Termes de référence (TDR), préparer les appels d'offres (AO) et les documents d'appel d'offres en se fondant sur les documents standards de la Banque mondiale pour la passation des marchés et, le cas échéant, les textes standards des règlements de la CEDEAO en matière de passation de marchés ;
- b. Gérer le processus de publicité lié à la passation des marchés, la correspondance relative aux marchés, la réception des offres ainsi que l'ouverture des offres dans le strict respect des procédures convenues en matière de passation de marchés.
- c. Participer au processus d'examen et d'évaluation des marchés de biens, de services, de consultants et de travaux ; apporter une assistance à l'UEP dans le processus de recrutement de consultants et de classement des soumissionnaires ;

- d. Effectuer un suivi auprès des partenaires d'exécution (PE) concernés et de la Banque mondiale, pour que les appels d'offres et les dossiers d'appel d'offres soient approuvés et émis en temps opportun, selon les prescriptions du plan d'appel d'offres approuvé ;
- e. Participer aux négociations contractuelles ;
- f. Préparer et exécuter les bons de commande et les demandes d'achat ;
- g. Préparer à l'intention de la Banque mondiale des rapports trimestriels sur l'avancement des travaux et sur les achats, en veillant à ce que les clauses commerciales aussi bien que les clauses techniques des dossiers d'appel d'offres soient de bonne qualité et qu'elles se conforment aux exigences des dernières réglementations et procédures de la Banque mondiale en matière de passation de marchés ;
- h. Faire en sorte que soient effectués des examens postérieurs à la passation de marchés et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues ;
- i. Participer au suivi et à l'administration des contrats en s'assurant, en étroite liaison avec les départements techniques, que tous les contrats d'achat font l'objet d'une gestion et d'un suivi efficaces, et qu'ils sont exécutés dans les délais afin d'obtenir un bon rapport qualité-prix (une bonne qualité à moindre coût)
- j. Examiner et faire des commentaires sur tous les dossiers d'appel d'offres obtenus, y compris ceux n'ayant pas fait l'objet d'un examen préalable. L'examen sera effectué dans le but de s'assurer que tous les documents sont établis conformément aux règlements et aux procédures de la Banque, aux clauses restrictives applicables dans l'accord de financement, aux dernières recommandations de la Banque concernant les formulaires d'appel d'offres. Lesdits documents doivent également se conformer aux meilleures pratiques établies en matière de passation de marchés ;
- k. Examiner le dernier plan de passation de marchés du projet, ainsi que la stratégie d'approvisionnement du projet à développer. Rationaliser les dossiers d'appel d'offres pour s'assurer que les procédures d'appel d'offres soient menées à bien dans les délais impartis, tout en aidant les départements chargés de la mise en œuvre à déterminer la méthode appropriée pour la passation de chaque marché ;
- l. S'assurer que les dotations budgétaires soient affectées aux utilisateurs concernés, pour avoir la certitude que le projet soit mis en œuvre de manière efficace et dans les délais prévus; enfin,
- m. Vérifier que tous les achats proposés sont éligibles à un financement au titre de la subvention.

Gestion des fournisseurs

- n. Tenir à jour une liste des fournisseurs de divers articles ;
- o. Elaborer et utiliser des outils de mesure permettant d'évaluer avec précision les performances des fournisseurs (qualité, délais de livraison, etc.) et communiquer les résultats à l'intérieur et à l'extérieur, selon les besoins ;
- p. Vérifier les factures pour s'assurer que les prix sont corrects, procéder à un suivi pour avoir la certitude que les matériaux commandés ont été reçus, examiner l'état des matériaux reçus, et approuver les factures pour paiement;
- q. Tenir des registres concernant la passation de marchés: les biens ou services achetés, les coûts, la livraison, la qualité du produit, la performance, et les inventaires, en compilant des données sur ces points pour les rapports trimestriels internes.

Rapport sur la passation de marchés

- r. Préparer des rapports d'évaluation à soumettre par la voie du Coordonnateur de projet, en vue de la transmission à la Banque mondiale pour approbation ;
- s. Faire un suivi auprès des départements concernés et de la Banque mondiale, pour s'assurer de l'approbation des rapports d'évaluation en temps opportun ;
- t. Suivre l'état d'avancement des activités de passation de marchés et en rendre compte au Coordonnateur de projet et à la Banque mondiale, le cas échéant ;
- u. Assurer un suivi auprès des départements concernés et de Banque mondiale, pour l'approbation en temps opportun du plan/des dossiers de passation de marchés ; et
- v. Effectuer d'autres tâches indiquées par le Coordonnateur de projet, en fonction des besoins de l'ensemble des services, pour favoriser la réalisation des objectifs les plus élevés de conformité et de satisfaction du client, à un coût optimal.

Renforcement des capacités et encadrement

- w. Renforcer les capacités des agents de l'UEP en matière de passation de marchés, par le biais d'une formation pratique
- x. Aider l'UEP à mettre en place un système d'archivage des contrats de contrôle préalable et surtout les contrats devant faire l'objet de contrôle postérieur.

Le Spécialiste en passation de marchés travaille sous les ordres du Coordonnateur du projet DTfA/WARDIP, auquel il rend compte directement.

4. Qualifications et compétences

Tout candidat doit remplir les conditions suivantes :

- (i) Être titulaire d'une maîtrise en Passation de marchés, en Economie, en Administration des affaires, en Planification de projets, en Gestion, ou de qualifications semblables, selon les exigences du poste
- (ii) Avoir une connaissance approfondie des méthodes et procédures de passation de marchés
- (iii) Être doté d'une capacité d'écoute lui permettant de comprendre les besoins de la clientèle ; avoir la capacité de rechercher et trouver des informations exactes à communiquer aux clients en ce qui concerne les processus, les politiques et les procédures.
- (iv) Pouvoir faire preuve d'une grande intégrité et d'un réel sens des responsabilités dans tous les aspects de la passation de marchés liés au projet.
- (v) Avoir la capacité d'analyser et de traiter les demandes d'achat et bons de commande, pour prendre les décisions d'achat requises à ce titre ; être capable de tenir des registres concernant les achats et inventaires complexes.
- (vi) Avoir la capacité d'établir et de maintenir des relations de travail efficaces avec les collègues, avec les autres départements, ainsi qu'avec les fournisseurs et avec le public.

5. Expérience

- (i) Une expérience approfondie et confirmée dans tous les aspects de la passation de marchés de biens, de services autres que de conseils, de travaux et de services de conseils ;
- (ii) Au minimum sept (7) années d'expérience des pratiques de la passation de marchés, dont au moins cinq (5) consacrées au traitement, à la gestion ou à la supervision de la passation de marchés internationaux concurrentiels pour le compte d'organisations internationales.
- (iii) Une très bonne connaissance du système STEP (le suivi systématique des échanges dans le cadre de la passation de marchés)
- (iv) Une connaissance pratique des lois et ordonnances régissant l'achat de biens et services
- (v) Le fait d'avoir été impliqué de manière appropriée et/ou de posséder une bonne expérience dans des projets similaires réalisés dans des pays en développement, notamment les pays les moins avancés pourrait être utile. La connaissance et l'expérience des procédures de passation de marchés de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales de développement seraient souhaitables.

6. Duration

Le Spécialiste en passation de marchés est engagé pour une période de deux (2) ans, renouvelable en cas de disponibilité de financements et de performance satisfaisante.